

Paris, le 13 janvier 2015

## Demandes de marques « Je suis Charlie »

Depuis le 7 janvier, l'INPI a reçu de nombreuses demandes de marques « Je suis Charlie », ou faisant référence à ce slogan.

L'INPI a pris la décision de ne pas enregistrer ces demandes de marques, car elles ne répondent pas au critère de caractère distinctif.

En effet, ce slogan ne peut pas être capté par un acteur économique du fait de sa large utilisation par la collectivité.

### **A propos de l'INPI**

*Etablissement public, entièrement autofinancé, placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, l'INPI se situe au cœur de la démarche d'innovation des entreprises françaises.*

*Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. Il accompagne ainsi quotidiennement les entreprises dans la création, le développement et l'optimisation de leur stratégie d'innovation.*

*Il participe également activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.*

### **Contacts Wellcom :**

Pierre Roy | Maguelonne Deschard

[pr@wellcom.fr](mailto:pr@wellcom.fr) | [mde@wellcom.fr](mailto:mde@wellcom.fr)

01 44 37 00 19

### **Contacts INPI :**

Pascal Claude

[pclaude@inpi.fr](mailto:pclaude@inpi.fr)